

2017 DLH 216 50 rue de Vaugirard (6^e) – Modification de la couverture et suppression d'un châssis de toit pour la création d'un ascenseur - Autorisations d'urbanisme

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de consentir au dépôt par l'Association Diocésaine de Paris de la demande d'une déclaration préalable concernant les travaux de modification de la couverture et de suppression d'un châssis de toit pour la création d'un ascenseur dans le presbytère sis 50, rue de Vaugirard à Paris 6^{ème}.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^e commission.

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt par l'Association Diocésaine de Paris de la demande d'une déclaration préalable concernant les travaux de modification de la couverture et de suppression d'un châssis de toit pour la création d'un ascenseur dans le presbytère sis 50, rue de Vaugirard à Paris 6^{ème}.